

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-1636

présenté par
M. Gillet, rapporteur pour avis au nom de la commission des lois

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 71, insérer l'article suivant:

Mission « Outre-mer »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Dans un délai de trois mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport visant à évaluer les besoins en mobilités professionnelles des ultramarins vers l'hexagone, et les moyens à mettre en place pour soutenir leur mobilité aller et retour. Ce rapport précise l'état de la situation actuelle et formule des recommandations pour l'améliorer.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous demandons un rapport sur la mobilité professionnelle des ultramarins.

Les ultramarins se rendent souvent dans l'hexagone pour poursuivre des études, trouver un emploi ou accéder à des soins médicaux spécialisés. Le taux de chômage dans les Outre-mer, bien supérieur à celui de l'hexagone (entre 11 % et 30 % contre 7,3 %), incite de nombreux jeunes et professionnels à se déplacer pour améliorer leurs perspectives d'emploi.

Les opportunités d'études dans les Outre-mer étant limitées, beaucoup de jeunes partent pour les grandes villes françaises comme Paris, Lyon ou Bordeaux afin de poursuivre leur formation. Selon le ministère de l'Enseignement supérieur 62 % des lycéens ultramarins postulent dans l'hexagone pour poursuivre leurs études supérieures et environ 40 000 étudiants ultramarins sont ainsi dispersés à travers le territoire national.

Des dispositifs existent pour accompagner cette mobilité, tels que les bourses régionales, les aides spécifiques et divers programmes d'accompagnement. Cependant, ces dispositifs sont-ils réellement suffisants et adaptés aux besoins de ces jeunes ? Car, les défis sont multiples : logement,

alimentation, déplacement.... De nouveaux passeports mobilités ont été récemment développés dans le cadre de la continuité territoriale, il convient de les évaluer pour savoir s'ils répondent aux besoins.

C'est dans cette optique que cet amendement demande au Gouvernement un rapport approfondi sur la mobilité des ultramarins vers l'Hexagone, et sur les moyens à mettre en place pour soutenir leur retour.